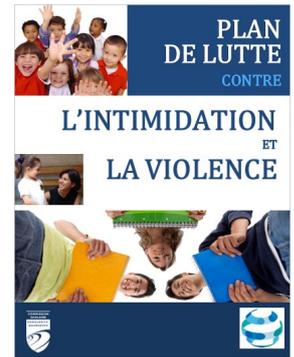




Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2021



École du Bout-de-l'Isle



La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement ce 24 mars 2022. Voici le bilan des actions réalisées en 2021 et les actions prioritaires à prévoir en 2022. Vous trouverez ce document sur le site web de l'école.

Actions réalisées en 2021

Compte-tenu du contexte pandémique, certaines activités n'ont pu être réalisées. Celles qui paraissent ici, à défaut d'avoir été complétées, ont suffisamment été amorcées pour qu'on les considère en grande partie réalisées.

L'enseignement des 3G de la bienveillance et mise en place d'activités récompenses;
Travail de collaboration avec le transport scolaire pour arrimer les interventions;
Utilisation des formulaires officiels pour la gestion des situations d'intimidation;
Activités récompenses pour les Fantastiques gagnés dans l'école;
Animation des ateliers tirés de la trousse CSSMB sur l'intimidation en 4e année;
Présentation du service TEL-JEUNES en 6e année;
Présentation des capsules Gustave et cie au 2e et 3e cycle;
Offre d'accès aux parents à la plateforme Aider son enfant.

Impacts de nos actions : Le comité « code de vie » a été très actif et efficace pour assurer un environnement sain et sécuritaire où les comportements attendus sont bien expliqués et enseignés afin d'y voir des changements positifs. Au quotidien, l'équipe école a su avoir une approche bienveillante et être à l'écoute des signes et des situations à dénoncer. La refonte du plan de lutte dans sa version intégrale a permis de bonifier nos outils de travail et d'avoir un meilleur suivi dans les situations d'intimidation. Le comité protecteur au plan de lutte était rigoureux quant aux suivis des situations problématiques.

Actions prioritaires à poursuivre ou à prévoir en 2022

- ◆ Poursuite de la mise en place des activités reliées aux 3G de la bienveillance;
- ◆ Poursuite de l'animation d'ateliers en classe pour démystifier l'intimidation et développer les bonnes habiletés sociales : Trousse CSSMB, Vers Le Pacifique, Gustave et Cie;
- ◆ Poursuite de la valorisation des bonnes actions en lien avec les Fantastiques gagnés;
- ◆ Présentation d'un conférencier et d'une pièce de théâtre traitant de prévention d'intimidation et des bons comportements à adopter;
- ◆ Envoi de nouvelles capsules d'informations aux parents sur le sujet;
- ◆ Maintien de l'accès gratuit de la plateforme Aider son enfant
- ◆ Maintien d'une bonification de service en éducation spécialisée (TES) et en psychoéducation

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).